

10.22 Initiative populaire fédérale « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »

- 2011, 7 mai : le PDC suisse lance une initiative populaire fédérale « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt » ([13.084](#)). L'initiative veut exonérer de l'impôt les allocations pour enfant et les allocations de formation aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Selon le comité d'initiative cette allocation n'aurait pas de sens si les employeurs soutiennent d'un côté les familles en leur versant des allocations familiales et de l'autre l'Etat encaisse à nouveau une partie de cet argent par le biais de l'impôt. Cela serait également contraire au principe de l'imposition selon la capacité économique fixé par l'Etat.

La récolte de signatures a démarré le 3 mai 2011.

L'initiative populaire a la teneur suivante :

La Constitution fédérale est modifiée comme suit

Art. 116, al. 2, 2e phrase (nouvelle)

²... Les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle sont exonérées de l'impôt.

Les initiateurs ont jusqu'au 3 novembre 2012 pour récolter les 100'000 signatures nécessaires.

- 2012, 5 novembre : avec 119'590 signatures, l'initiative populaire fédérale « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt » est déposée à la Chancellerie fédérale.
- 2012, 18 décembre : la Chancellerie fédérale annonce que l'initiative populaire fédérale « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt » a officiellement abouti, ayant réuni 118'425 signatures valables.
- 2013, 29 mai : le **Conseil fédéral** s'oppose à l'exonération des allocations pour enfants et des allocations de formation. Il estime que cette mesure est trop peu ciblée et entraîne des inégalités de traitement. En outre, elle diminuerait considérablement les recettes. C'est pourquoi le Conseil fédéral rejette l'initiative populaire fédérale «Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt» sans proposer de contre-projet. Il a donc chargé le Département fédéral des finances d'élaborer un message en ce sens (*cf. le communiqué de presse*).
- 2013, 23 octobre : le **Conseil fédéral** approuve le message sur l'initiative populaire « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt ». Il recommande de rejeter l'initiative et de ne lui opposer aucun contre-projet. Les familles doivent continuer d'être soutenues essentiellement à l'aide d'instruments ne relevant pas du droit fiscal. A l'heure actuelle, le droit fiscal tient déjà bien compte des frais liés aux enfants, ce qui a pour conséquence qu'environ la moitié des familles avec enfants ne paient aucun impôt fédéral direct. Une exonération fiscale des allocations pour enfant et des allocations de formation ne serait pas ciblée et entraînerait une diminution des recettes d'environ un milliard de francs pour la Confédération, les cantons et les communes (*cf. le communiqué de presse*).
- 2014, 7 avril : la CER-CN décide de proposer à son Conseil de rejeter l'initiative populaire. En outre, la Commission charge l'administration de proposer des solutions visant à soutenir financièrement les familles avec enfants ou à alléger leur charge fiscale de manière ciblée.

- 2014, 4 juin : le **Conseil national** recommande au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative populaire « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt ».
- 2014, 15 septembre : le **Conseil des Etats** recommande également de rejeter l'initiative populaire.
- 2014, 26 septembre : les Chambres fédérales acceptent dans leurs **votations finales** l'Arrêté fédéral sur l'initiative populaire fédérale « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt », par lequel les Conseils recommandent de rejeter l'initiative.
- 2015, 15 janvier : le **Conseil fédéral** et les cantons rejettent l'initiative populaire «Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt». L'initiative avantagerait en premier lieu les ménages ayant des enfants et disposant de revenus élevés, tandis que ceux dont les revenus sont faibles ne verrraient guère baisser leurs charges. L'initiative entraînerait en outre une diminution des recettes fiscales d'environ un milliard de francs par année au total pour la Confédération, les cantons et les communes, mais ne précise pas de quelle manière cette diminution doit être compensée (*cf. le communiqué de presse*).
- 2015, 8 mars : l'initiative populaire fédérale « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt » est rejetée en **votation populaire** par 75,4 % des votants et par tous les cantons.